

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 3 mars 2011, à 20 heures, à la Maison communale

**Objet :**

~

**CONVOCATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Budget 2011 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire – Approbation – Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle (art.26 bis § 5 L organique des C.P.A.S. du 08.07.1976)**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.02.2011**
- 3. Assemblée générale extraordinaire A.I.V.E. du 16.03.2011 - Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les propositions de décisions y afférentes**
- 4. Assemblée générale extraordinaire Idelux du 16.03.2011 - Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les propositions de décisions y afférentes**
- 5. Assemblée générale extraordinaire Idelux Finances du 16.03.2011 – Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les propositions de décisions y afférentes**
- 6. Assemblée générale extraordinaire Idelux – Projets publics du 16.03.2011 – Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les propositions de décisions y afférentes**
- 7. Reprise aisances communales n° 641 et n° 642 à Florenville**
- 8. Location aisances communales n° 641 et n° 642 à Florenville**

- 9. Location aisanes communales n° 647 – 648 – 649 et 650 à Florenville**
- 10. Proposition de création d'une réserve naturelle domaniale à Lambermont**
- 11. Location de 2 photocopieuses – Approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation du marché**
- 12. Mobilier urbain – Aménagements touristiques – Approbation des conditions – Sollicitation subsides**
- 13. Centre sportif et de Loisirs Florenville – Travaux Intérieurs – Remise en adjudication – Prise acte**
- 14. Sécurisation du centre de Laiche – Résultats de l'enquête publique et accord sur la modification de la voirie**
- 15. Modification et suppression d'un chemin communal Rue de la Mécanique à Sainte-Cécile – Résultats de l'enquête publique**

La Secrétaire,

R. Struelens

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Lambert

